

**APPEL A CANDIDATURES RELATIF
A LA MISE EN ŒUVRE D'UN
POLE DE COMPETENCES ET DE
PRESTATIONS EXTERNALISEES (PCPE)
SUR LE TERRITOIRE DE MAYOTTE**

**ANNEXE 3 : CRITERES DE SELECTION ET
MODALITES DE NOTATION**

- **51 places** pour enfants et adolescents, de 12 à 16 ans, autistes ou souffrants de Troubles Neuro-Développement (TND).

Dossier à envoyer et à déposer avant le 24 septembre 2020



Thèmes	Critères	Note	Total de points
Présentation du projet de pôle ; pertinence de la réponse	Réponse au critère juridique : rattachement du Pôle à un ESMS autorisé (si possible avec une autorisation d'au moins une unité pour l'accompagnement d'enfants porteurs de troubles du neuro-développement).	/5	/20
	Lisibilité, concision, cohérence d'ensemble.	/5	
	Respect du public indiqué au cahier des charges : enfants, (et aidants) prioritairement porteurs de troubles du neuro-développement : <ul style="list-style-type: none"> ➤ A domicile (ou assimilé) ; ➤ En attente d'une réponse effective adaptée après orientation. En transition vers un établissement ou un service et nécessitant un appui.	/5	
	Respect du délai de mise en œuvre avec phasages et retro-planning.	/5	
Objectifs, missions du pôle et modalités d'accès	Compréhension de la mission première du pôle : soutien au parcours de scolarisation avec prévention ruptures de parcours au moyen accompagnement sur lieu de vie (dans une visée inclusive).	/5	/25
	Déclinaison des objectifs assignés au pôle : <ul style="list-style-type: none"> ➤ participation à la construction du parcours personnalisé de scolarisation et soutien dans sa réalisation ; ➤ coordination et suivi de parcours ; ➤ qualité des actions de soutien ; ➤ guidance des familles et aidants (coordination de prestation ; valorisation de savoir-faire ; prévention et anticipation de situations critiques). 	/5	
	Respect des conditions d'accès au pôle (CDAPH) et déclinaison des modalités d'accès direct en cas de nécessité d'interventions rapides, notamment précoces.	/5	
	Conditions de réalisation de l'évaluation fonctionnelle par le pôle, si nécessité lors d'accès direct sans évaluation préalable.	/5	
	Positionnement du pôle en tant qu'élément facilitateur pour l'accès aux droits, l'accompagnement dans le parcours, et à la recherche d'établissement ou services les plus adaptés suite à notifications.	/5	
Thèmes	Critères	Note	Total des points
Qualité de l'accompagnement proposé	Participation des usagers et de leur famille à la construction du projet de pôle.	/5	/30
	Pertinence, variété, souplesse, réactivité et modularité des prestations à domicile ou à l'appui des établissements scolaires. Appréciation de leur aptitude à favoriser un meilleur accès à d'autres prestations et soins.	/5	

	Modalités proposées pour satisfaire aux prestations dans le respect de la gradation des intervenants : 1/ Professionnels libéraux en rémunération directe et vacataires salaires ; 2/Exceptionnellement appel à d'autres ESMS.	/5	
	Composition de l'équipe, précisant les fonctions (coordination, interventions directes).	/5	
	Respect des recommandations de bornes pratiques professionnelles (HAS/ANESM) et intégration de la supervision et analyse des pratiques professionnelles.	/5	
	Qualité des partenariats proposés et engagement pour le respect de l'obligation de conventionnement avec : <ul style="list-style-type: none"> ➢ l'ARS ➢ les professionnels libéraux ; ➢ les services de l'éducation nationale ; ➢ la psychiatrie de secteur ; ➢ la MDPH. 	/5	
Pertinence budgétaire et efficience	Coût global du projet : sincérité budgétaire et efficience des interventions.	/15	/15
Démarche d'amélioration continue de la qualité et degré d'engagement sur les évaluations (interne/externe)	Déclinaison de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Modalités de mise en œuvre des obligations d'évaluation des prestations.	/10	/10
Total		/100	/100

Le classement des projets sera réalisé en fonction du nombre total des points obtenus au vu de la note attribuée à chaque critère.

Fait à Mamoudzou, le

13. JUIL. 2020

La Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé de
Mayotte
Stéphanie FRECHET
Secrétaire Générale de l'Agence
Régionale de Santé



Stéphane FRECHET
1992